

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 01 Initiation au métier d'enseignant- stages pédagogiques 1			
Code	PEGE1B01FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	240 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u>  <b>Jehanne COLSON</b> (jehanne.colson@helha.be)            Antoine EVRARD (antoine.evrard@helha.be)            Danièle DEBIEVE (daniele.debieve@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u>  <b>Jean-Pol LAUWENS</b> (jean-pol.lauwens@helha.be)            Pauline LIETARD (pauline.lietard@helha.be)</p> <p><u>HELHa Loverval</u>  <b>Murielle VAN TRIENPONT</b> (murielle.van.trienpont@helha.be)            Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)            Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be)            Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)            Dorothee LACHOWSKI (dorothee.lachowski@helha.be)            Rémi LEPINOIS (lepinoisr@helha.be)            Didier JOURNEE (didier.journee@helha.be)            Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degossérie@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	160		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogique en lien avec des situations professionnelles

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
  - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
  - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
  - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

### Acquis d'apprentissage visés

- I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)
- II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
- VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
- VII. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)
- VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)
- X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)
- XI. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)
- XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)
- XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE1B01FFA	Activités interdisciplinaires	45 h / 2 C
PEGE1B01FFB	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEGE1B01FFC	Stages pédagogiques	60 h / 5 C
PEGE1B01FFD	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 160 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE1B01FFA	Activités interdisciplinaires	20
PEGE1B01FFB	Ateliers de formation professionnelle	80
PEGE1B01FFC	Stages pédagogiques	50
PEGE1B01FFD	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

La note finale de cette unité d'enseignement est construite sur la base de la compilation des éléments d'évaluation collectés lors des différentes activités : rapports de stages, travaux de recherche, préparation de leçon, évaluations écrites et orales des différentes activités d'enseignement.

Selon le type d'activité d'enseignement et d'épreuve, cette compilation se fait par compétence en se basant sur la redondance des informations concernant chaque indicateur, ou se fait par moyenne arithmétique en respectant la pondération correspondant au poids ECTS de chaque activité.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités interdisciplinaires			
Code	13_PEGE1B01FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Murielle VAN TRIENPONT</b> ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> ) Henri François LORIAU ( <a href="mailto:henri-francois.loriau@helha.be">henri-francois.loriau@helha.be</a> ) Isabelle HENRY ( <a href="mailto:isabelle.henry@helha.be">isabelle.henry@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours permet à l'étudiant de s'investir dans une ou plusieurs activité(s) liées aux domaines d'enseignement dans le cadre scolaire et/ou extra-scolaire.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée. (1.2)

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)

IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

L'étudiant participera au(x) projet(s) et/ou présentera des travaux de groupes ou individuels mobilisant des connaissances et des pratiques disciplinaires et didactiques selon les modalités données par les professeurs de la sous-section.

### Démarches d'apprentissage

Réalisations et présentations de travaux individuellement ou en groupe ; participation à divers projets.

### Dispositifs d'aide à la réussite

La préparation des travaux et des projets se fera sous la guidance/avec le soutien des enseignants ; les échéances

importantes sont données longtemps à l'avance.

### Sources et références

Une partie des ouvrages de référence sera proposée aux étudiants ; une autre partie sera découverte par les étudiants eux-mêmes lors de la préparation/réalisation des activités.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Lectures (ouvrages de référence) fournies par les enseignants, recherches complémentaires dans d'autres ouvrages de référence, notes dactylographiées.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un échec pour l'UE :

- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d'office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	13_PEGE1B01FFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Murielle VAN TRIENPONT</b> ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> ) Daphné CLAMOT ( <a href="mailto:daphne.clamot@helha.be">daphne.clamot@helha.be</a> ) Dorothee LACHOWSKI ( <a href="mailto:dorothee.lachowski@helha.be">dorothee.lachowski@helha.be</a> ) Rémi LEPINOIS ( <a href="mailto:lepinois@helha.be">lepinois@helha.be</a> ) Didier JOURNEE ( <a href="mailto:didier.journee@helha.be">didier.journee@helha.be</a> ) Isabelle HENRY ( <a href="mailto:isabelle.henry@helha.be">isabelle.henry@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Les A.F.P. contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque. Ces ateliers sont constitués de deux volets: l'un psychopédagogique et l'autre lié à la didactique disciplinaire. Les différents cours ont pour objectif de préparer les étudiants aux aspects administratifs propres aux institutions scolaires, à la conception des leçons, aux stages d'observation et d'enseignement. Les A.F.P. mettent l'accent sur les représentations du métier et sur l'apprentissage dans toute sa complexité. Un enseignant du secondaire (Maître de formation pratique), présent à toutes les séances, anime en partenariat avec les didacticiens le volet didactique de ces ateliers. Ces rencontres donnent lieu à des échanges sur des pratiques concrètes du terrain. Notons que le principe de l'atelier reste une priorité même si ce n'est pas toujours possible à chaque fois (nombre d'étudiants). Les AFP sont obligatoires pour tous et conditionnent l'accès aux stages (cf. Plaquette Stages)

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)
- II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
- VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
- VII. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)
- VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

XI. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)

XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

\* Aspects administratifs: préparation au stage (présentation dans l'école et prise de contact avec la direction, le maître de stage...), informations institutionnelles.

\* Préparations de leçons : préparation complète d'au moins une leçon en relation avec le programme, présentation(s) de leçons en micro enseignement, journées interactives en relation avec d'autres années voire d'autres sections.

\* Stage : encadrement avant et après le stage d'observation, aide aux préparations de leçons en vue de stage participatif (lecture de la plaquette de stage), retour réflexif (voir fiche stage).

#### **Démarches d'apprentissage**

Combinaison de travaux de groupes, de travaux individuels, de confrontations d'idées, de préparations d'activités d'enseignement, etc...Un module d'expression sera organisé au second semestre.

Une demi-journée thématique est organisée par quadrimestre pour traiter en interdisciplinarité une problématique spécifique.

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-back personnalisés)

#### **Sources et références**

Programmes d'enseignement, manuels scolaires et tout livre présenté en classe.

Plaquette de présentation des modalités des stages.

#### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, power point, feuilles de cours distribuées en classe, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

### **4. Modalités d'évaluation**

#### **Principe**

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un échec pour l'UE :

· III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

· IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en



adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

### **Dispositions complémentaires**

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d'office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

### **Référence au RGE**

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	13_PEGE1B01FFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Nathalie DEGOSSERIE</b> ( <a href="mailto:nathalie.degosserie@helha.be">nathalie.degosserie@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)
- II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
- VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
- VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)
- X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)
- XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)
- XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Deux stages d'observation participante dans l'enseignement secondaire, d'une semaine chacun : l'étudiant accompagne son ou ses maîtres de stage, essentiellement dans une démarche d'observation. Un volume ne dépassant pas 3 heures (sur 16 heures) lors du premier stage et 5 heures lors du second sera consacré à une

participation plus active du stagiaire.

Par « participation plus active », on entend: encadrer des sous-groupes d'élèves lors de séances d'exercices, aider le maître de stage dans ses corrections ou recherches d'informations, assurer des activités d'enseignement, ou toute autre activité qui permet à l'étudiant-stagiaire d'évaluer les exigences de la formation et de la profession enseignante.

Les stages se déroulent dans l'enseignement secondaire, l'un dans l'enseignement de transition, l'autre dans l'enseignement de qualification. Il revient à l'étudiant de prendre contact avec son école de stage pour établir son horaire, rencontrer au préalable ses maîtres de stage.

L'accès aux stages est conditionné par la présentation d'un dossier suffisamment abouti présentant l'ensemble des démarches réalisées et les préparations des activités d'enseignement, ainsi que par une présence réelle en AFP d'au moins 80%. Les étudiants auront une visite des professeurs de l'école normale lors de leur semaine de stage ou un entretien à la fin du stage avec leur superviseur. Chaque stage fait, en outre, l'objet de l'écriture d'un rapport spécifique.

### **Démarches d'apprentissage**

La préparation des activités de stages est étroitement articulée aux AFP : consignes concernant les modalités et exigences des stages ; apprentissages et suivi de démarches d'observation, de conception et de mise en oeuvre d'activités d'enseignement.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Un portfolio regroupera l'ensemble des documents d'évaluation des stages des 3 années de la formation. L'étudiant sera invité à identifier ses points forts et ses faiblesses pour chaque stage avant de se fixer des objectifs précis à rencontrer lors du stage suivant.

### **Sources et références**

Stages. Plaquette d'information de l'année académique en cours. Document de référence précisant la réglementation et les modalités d'organisation des stages, téléchargeable sur ConnectED dans le cours UE01 Stages pédagogiques.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Programmes d'enseignement, manuels scolaires et autres supports de référence, notes personnelles prises dans les différents cours du programme de l'étudiant, interactions avec le maître de stage, les MFP, les didacticiens et/ou les psychopédagogues.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un échec pour l'UE :

- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera

déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### **Dispositions complémentaires**

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même il serait insuffisant.

Conformément au RGE (article 112), les heures de stage non prestées car couvertes par un certificat médical ou par un motif légitime apprécié par la Direction et qui ne peuvent être récupérées au cours de ce stage sont a priori non remédiables.

Le non-respect des consignes administratives reprises dans la plaquette de stages entraîne l'échec en stage.

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant			
Code	13_PEGE1B01FFD	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Daphné CLAMOT ( <a href="mailto:daphne.clamot@helha.be">daphne.clamot@helha.be</a> ) Rémi LEPINOIS ( <a href="mailto:lepinoisr@helha.be">lepinoisr@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours vise à favoriser l'expression de l'identité personnelle et la construction de l'identité professionnelle conformément au cadre déontologique de la profession et au savoir psychopédagogique.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Le cours aborde les points suivants :

- le métier d'enseignant;
- la professionnalisation en formation initiale;
- l'identité personnelle et professionnelle;
- les missions de l'enseignant;
- la déontologie.

### Démarches d'apprentissage

- Articulation des activités au dispositif d'AFP et aux stages pratiques;
- participation active au cours;
- lectures, écriture, exercices;
- travaux individuels et de groupe.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement des étudiants dans la construction de leur identité enseignante.  
Feedback formatif en cours de dispositif.

## Sources et références

Néant

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diaporamas au format .pdf, documents ressources (texte, vidéos, ...) notifiés dans les diaporamas et/ou dans exercices et les fichiers d'exercices et leurs corrigés.

L'ensemble de ces supports sont disponibles sur ConnectEd.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un échec pour l'UE :

- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entraînera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve

intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d'office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).